



LE MERCREDI 30 MAI 2018

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du comité exécutif de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 30 mai 2018, à 18 h 00, à laquelle sont présents :

Éric Antoine
Cécile Gauthier
Raymond Ménard

Martine Caron
Sylvain Léger
Sylvain Tremblay

Absence

Marc-Olivier Bisson

Les représentants du comité de parents

Daniel Cooke

Andreann Thibert

Sont également présents :

Daniel Bellemare, directeur général

Jasmin Bellavance, secrétaire général

Odette Bernier, directrice du Service des ressources humaines

Jérémie Lanthier, conseiller en gestion de personnel, Service des ressources humaines

Nathalie A. Charette, directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire

Pascale Peterson, gestionnaire administrative d'établissement, École secondaire Hormisdas-Gamelin (quitte son siège à 18 h 10)

Anne-Marie Arcand, commissaire

Jacques D'Août, commissaire

Edmond Leclerc, commissaire

Stéphane Mongeon, commissaire (prend son siège à 18 h 38)

Caroline St-Louis (prend son siège à 18 h 27)

Le président déclare la séance ouverte.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 39-CE (2017-2018)

Il est proposé par madame la commissaire Andreann Thibert;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MARS 2018

RÉSOLUTION 40-CE (2017-2018)

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 28 mars 2018 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 MAI 2018

RÉSOLUTION 41-CE (2017-2018)

* Des informations nominatives ont été retranchées afin de protéger des renseignements personnels.



Il est proposé par madame la commissaire Andreann Thibert;

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 16 mai 2018 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

BAL DES FINISSANTS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE HORMISDAS-GAMELIN – AUTORISATION DE DÉPENSES

RÉSOLUTION 42-CE (2017-2018)

Attendu que l'École secondaire Hormisdas-Gamelin tiendra son bal des finissants le 22 juin prochain;

Attendu qu'en vertu de l'alinéa 4.7 de l'article 7.3 du *Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs (C.C.R 56 2018)*, la responsabilité d'approuver le paiement d'une facture d'un montant situé entre 50 000 et 100 000 \$ revient au comité exécutif;

Attendu que chaque participant doit défrayer un coût de 70 \$ afin d'assister à l'événement;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE ce comité exécutif autorise le paiement de la facturation finale afférente au bal des finissants de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin dont l'évaluation des coûts est de soixante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatorze dollars (69 994,26 \$);

QUE la présente autorisation soit valide si la facturation finale s'avérait d'un montant inférieur à l'évaluation des coûts;

QUE la présente autorisation soit valide si la facturation finale s'avérait d'un montant supérieur, d'un pourcentage maximal de 10 %, à l'évaluation des coûts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Pascale Peterson quitte son siège, il est 18 h 10.

RADIATION DE TAXE SCOLAIRE

RÉSOLUTION 43-CE (2017-2018)

Attendu les démarches effectuées par le Service des ressources financières pour récupérer les sommes dues;

Attendu que tous les dossiers énumérés sur la liste déposée ont fait l'objet de procédures de recouvrement par le huissier mandaté par la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu la valeur foncière de ces propriétés, les déboursés à prévoir pour récupérer les sommes dues et les problèmes de titres de certaines propriétés, la commission scolaire ne retirerait aucun bénéfice d'une vente de ces propriétés sous le contrôle de la justice;

Attendu que tous ces comptes à recevoir remontent à plusieurs années;

Attendu la recommandation de la directrice du service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées procède à la radiation des sommes à percevoir en capital au montant de 5 915,17 \$ ainsi que des montants de frais et

* Des informations nominatives ont été retranchées afin de protéger des renseignements personnels.



d'intérêts ajoutés pour ces mêmes années, jusqu'à la date du suivi de la présente résolution.

Ce montant se répartit comme suit :

No dossier	Total	No dossier	Total	No dossier	Total
4842	52,62 \$	38899	35,16 \$	32286	511,63 \$
7439	46,82 \$	39292	10,02 \$	32535	55,15 \$
7635	30,96 \$	39442	43,83 \$	32932	87,68 \$
7743	268,92 \$	39443	79,58 \$	33319	96,75 \$
7785	98,28 \$	572	18,61 \$	33802	27,46 \$
9563	66,16 \$	613	4,69 \$	34927	137,68 \$
9609	63,66 \$	686	9,24 \$	36328	5,83 \$
9610	55,20 \$	1282	19,08 \$	37118	10,15 \$
9802	16,46 \$	4013	184,81 \$	37768	49,49
17805	158,81 \$	4962	110,65 \$	38219	5,33
36276	234,35 \$	7294	18,14 \$	39547	33,18
37824	268,92 \$	11714	50,20 \$	39548	47,66
37834	44,27	13711	829,40 \$	39555	8,19
38215	106,79 \$	17535	10,16 \$	39745	5,47
38220	163,26 \$	27228	490,20 \$		
38224	48,80 \$	30091	11,22 \$		
38272	13,97 \$	30438	11,69 \$		
38274	32,74 \$	31122	19,67 \$		
38648	162,30 \$	31748	21,95 \$		
				111 dossiers anglophones et non facturés pour un total de 921,93 \$ Solde insuffisant pour procédures judiciaires	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ASSURANCE RESPONSABILITÉ GÉNÉRALE – RENOUELEMENT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

RÉSOLUTION 44-CE (2017-2018)

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées est protégée par une assurance responsabilité offerte par Lemieux, Ryan & associés pour l'année scolaire 2017-2018;

Attendu les démarches effectuées par le Service des ressources financières auprès du courtier Lemieux, Ryan & associés;

Attendu les conditions de renouvellement reçues de Lemieux, Ryan & associés pour l'année scolaire 2018-2019;

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées est satisfaite des services rendus;

Attendu la recommandation de la directrice du service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE les services de la firme Lemieux, Ryan & associés soient retenus pour la couverture de l'assurance responsabilité générale de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées pour l'année scolaire 2018-2019 à un coût de vingt-huit mille sept cent soixante-dix-sept dollars (28 777,00\$), taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DE RÉFECTION DE BASSINS DE TOITURE AU CFP RELAIS DE LA LIÈVRE-SEIGNEURIE, À GATINEAU – ADJUDICATION

RÉSOLUTION 45-CE (2017-2018)

Attendu l'appel d'offres public AMT1840TT01 pour des travaux de réfection des bassins de toiture B3 et B5 au Centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre-Seigneurie, à Gatineau;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

Couvreur Rolland Boudreault 91 811,00 \$

* Des informations nominatives ont été retranchées afin de protéger des renseignements personnels.



660, rue Auguste-Mondoux, Local 4, Gatineau (Québec) J9J 3K3

TMR3 Couvreur Inc..... 103 000,00 \$
1880, rue Pink, Gatineau (Québec) J9J 3N7

Les Toitures Raymond et associés Inc..... 121 465,00 \$
65, rue Jean-Proulx Gatineau (Québec) J8Z 1W2

Morin Isolation et Toitures Ltée 134 800,00 \$
55, rue Breadner Gatineau (Québec) J8Y 2L7

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, Damphousse architecture + design d'octroyer le contrat à la firme Couvreur Rolland Boudreault ;

Attendu que le financement de ce projet provient de l'enveloppe d'investissement de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le président Éric Antoine;

QUE le contrat pour des travaux de réfection des bassins de toiture B3 et B5 au Centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre-Seigneurie, à Gatineau, soit octroyé à la firme Couvreur Rolland Boudreault pour la somme de quatre-vingt-onze mille huit cent onze dollars (91 811,00 \$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**TRAVAUX DE RÉFECTION DE TOITURE À L'IMMEUBLE J.-M.-ROBERT,
À ST-ANDRÉ-AVELLIN – ADJUDICATION**

RÉSOLUTION 46-CE (2017-2018)

Attendu l'appel d'offres public MMB1705TT01 visant des travaux de réfection de divers bassins de toiture de l'immeuble J.-M.-Robert, à St-André-Avellin;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

Morin Isolation et Toitures Ltée 28 950,00 \$
55, rue Breadner Gatineau (Québec) J8Y 2L7

TMR3 Couvreur Inc..... 37 800,00 \$
1880, rue Pink, Gatineau (Québec) J9J 3N7

Couvreur Rolland Boudreault 44 175,00 \$
660, rue Auguste-Mondoux, Local 4, Gatineau (Québec) J9J 3K3

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, Damphousse architecture + design d'octroyer le contrat à la firme Morin Isolation et Toitures Ltée;

Attendu que le financement de ce projet provient du MEES dans le cadre de l'allocation spécifique « Maintien de bâtiment »;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Martine Caron;

QUE le contrat pour des travaux de réfection de divers bassins de toiture de l'immeuble J.-M.-Robert, à St-André-Avellin, soit octroyé à la firme Morin Isolation et Toitures Ltée pour la somme de vingt-huit mille neuf cent cinquante dollars (28 950,00 \$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

* Des informations nominatives ont été retranchées afin de protéger des renseignements personnels.



TRAVAUX DE DRAINAGE À L'ÉCOLE ST-MICHEL, À MONTEBELLO – ADJUDICATION

RÉSOLUTION 47-CE (2017-2018)

Attendu l'appel d'offres public AMT1807AE01 pour des travaux concernant l'infrastructure du terrain et de drainage de la cour de l'école St-Michel, à Montebello;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

Asphalte Raymond inc 49 794,00 \$
635, rang St-Joseph Est, St-André-Avellin (Québec) J0V 1W0

Construction FGK Inc 52 112,00 \$
7-1695, rue Atmec, Gatineau (Québec) J8R 3Y3

Construction B.C.K. inc 52 795,00 \$
77, rue Marcellin-Jean, Saint-Simon-de-Rimouski (Québec) G0L 4C0

Construction Lafleur 64 900,00 \$
26, boulevard St-Raymond, suite 206, Gatineau (Québec) J8Y 1R4

C.S. Terrec inc 108 000,00 \$
1764, boulevard Maloney Est, Gatineau (Québec) J8R 1B5

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, Damphousse architecture + design d'octroyer le contrat à la firme Asphalte Raymond inc;

Attendu que le financement de ce projet provient de l'enveloppe d'investissement de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard;

QUE le contrat pour des travaux concernant l'infrastructure du terrain et de drainage de la cour de l'école St-Michel, à Montebello, soit octroyé à la firme Asphalte Raymond inc. pour la somme de quarante-neuf mille sept cent quatre-vingt-quatorze dollars (49 794,00 \$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DE RÉFECTION DES MURS EXTÉRIEURS À L'ÉCOLE ST-JEAN-DE-BRÉBEUF, À GATINEAU – ADJUDICATION

RÉSOLUTION 48-CE (2017-2018)

Attendu l'appel d'offres public MM1719PE01 pour des travaux de réfection des murs extérieurs à l'école St-Jean-de-Brébeuf, à Gatineau;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

JACO 6238009 Canada Inc..... 60 314,47 \$
5, St-Jean-Bosco, Gatineau (Québec) J8Y 3E8

8577765 Canada Inc. (Durand Durand Construction)..... 68 563,00 \$
266, boulevard St-Joseph, suite 100, Gatineau (Québec) J8Y 3X9

6739741 Canada Inc. (Gestion DMJ) 85 450,00 \$
183, chemin Freeman, unité 7, Gatineau (Québec) J8Z 2A7

DLS Construction Inc 93 000,00 \$
1910, chemin Pink, suite 201, Gatineau (Québec) J9J 3N9

Les Entrepreneurs généraux Raymond et associés inc..... 96 222,00 \$

* Des informations nominatives ont été retranchées afin de protéger des renseignements personnels.



65, rue Jean-Proulx, Gatineau (Québec) J8Z 1W2

Defran inc..... 117 422,00 \$
55, rue Breadner, Gatineau (Québec) J8Y 2L7

LCC & associés Canada Inc..... 123 199,00 \$
41, rue Valcourt, unité 7, Gatineau (Québec) J8T 8G9

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, Damphousse architecture + design d'octroyer le contrat à la firme JACO 6238009 Canada Inc.;

Attendu que le financement de ce projet provient du MEES dans le cadre de l'allocation spécifique « Maintien de bâtiment »;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE le contrat pour des travaux de réfection des murs extérieurs à l'école St-Jean-de-Brébeuf, à Gatineau, soit octroyé à la firme JACO 6238009 Canada Inc. pour la somme de soixante mille trois cent quatorze dollars (60 314,47 \$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Nathalie A. Charette quitte son siège, il est 18 h 27.

Mme Caroline St-Louis prend son siège, il est 18 h 27.

HUIS CLOS

RÉSOLUTION 49-CE (2017-2018)

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE le comité exécutif siège à huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 18 h 28.

L'employée concernée et ses représentants syndicaux prennent leur siège, il est 18 h 32.

Le Service des ressources humaines présente les principaux éléments du dossier.

L'employée concernée présente sa version des faits et ses représentants syndicaux font état de leurs observations.

M. Stéphane Mongeon prend son siège, il est 18 h 38.

L'employée concernée et ses représentants syndicaux quittent leur siège, il est 19 h 00.

RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

RÉSOLUTION 50-CE (2017-2018)

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger;

QUE le comité exécutif revienne en séance publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

* Des informations nominatives ont été retranchées afin de protéger des renseignements personnels.



Il est 19 h 57.

DOSSIER D'UN MEMBRE DU PERSONNEL DE SOUTIEN – MESURE DISCIPLINAIRE

RÉSOLUTION 51-CE (2017-2018)

Attendu qu'en vertu de l'alinéa 2.29 de l'article 7.3 du *Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs (C.C.r 56 2018)*, la responsabilité de procéder à la suspension du personnel syndiqué, pour une période de plus de cinq (5) jours, revient au comité exécutif;

Attendu la présentation du dossier effectuée par la direction du Service des ressources humaines;

Attendu les représentations effectuées par l'employée de soutien dont le numéro matricule est le [REDACTED]* et par son syndicat auprès des membres du comité exécutif;

Attendu la recommandation de la direction des ressources humaines et l'approbation du directeur général;

Attendu l'analyse faite par les membres du comité exécutif;

Après mûres délibérations;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger;

QUE l'employée de soutien dont le matricule est le [REDACTED]* soit suspendue de ses fonctions, sans salaire, pour une période de dix-sept (17) jours, soit jusqu'à la fin de l'année scolaire (du 31 mai au 22 juin 2018 inclusivement).

Monsieur le commissaire Daniel Cooke demande le vote.

POUR (7) : Éric Antoine, Martine Caron, Daniel Cooke, Sylvain Léger, Raymond Ménard, Andreann Thibert, Sylvain Tremblay

CONTRE (0) :

ABSTENTION (1) : Cécile Gauthier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**ENTENTE INTERVENUE AVEC LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS –
DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

RÉSOLUTION 52-CE (2017-2018)

Attendu les termes des griefs G-SEO-1415-17 (2015-0002493-5152) et G-SEO-1516-13 (2015-0004740-5152) déposés par le Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais (SEO) concernant les règles de formation des groupes;

Attendu que le SEO et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées se sont entendus à l'égard d'une entente hors cour dans ce dossier;

Attendu que le projet d'entente convient aux deux parties;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le président Éric Antoine;

QUE le président, monsieur Éric Antoine, et le directeur général, monsieur Daniel Bellemare, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées l'entente intervenue avec le Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais.

* Des informations nominatives ont été retranchées afin de protéger des renseignements personnels.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÈGLEMENT RELATIF AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019 – ADOPTION**

RÉSOLUTION 53-CE (2017-2018)

Attendu les termes des articles 162 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.l-13.3);

Attendu le projet de calendrier des séances ordinaires soumis aux membres du comité exécutif lors de la séance ordinaire du 28 mars 2018;

Attendu l'avis public diffusé dans l'édition du 18 avril 2018 des deux hebdomadaires locaux diffusés sur le territoire de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, le tout en conformité avec les termes de l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.l-13.3);

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard;

QUE le règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du comité exécutif, pour l'année scolaire 2018-2019, soit adopté comme ci-après énoncé et fasse l'objet d'un avis public en conformité avec les termes de l'article 394 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.l-13.3).

JOUR	HEURE	LIEU
28 novembre 2018	18 heures	Centre administratif 582, rue Maclaren Est, Gatineau
6 février 2019	18 heures	Centre administratif 582, rue Maclaren Est, Gatineau
27 mars 2019	18 heures	Centre administratif 582, rue Maclaren Est, Gatineau
29 mai 2019	18 heures	Centre administratif 582, rue Maclaren Est, Gatineau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 54-CE (2017-2018)

Il est proposé par monsieur le commissaire Daniel Cooke;

QUE la séance soit ajournée au mercredi 27 juin 2018, à 18 heures, à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 20 h 12.

Éric Antoine,
Président du comité exécutif

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général

* Des informations nominatives ont été retranchées afin de protéger des renseignements personnels.